

AB INVEST HOLDING

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 350 000euros
Siège social : 54 Chemin de Parenty
69250 Neuville-sur-Saône
933 232 324 RCS Lyon

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 DECEMBRE 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le 24 décembre,
A 10h00,

Monsieur BOUNJOUE Abdallah,
demeurant 54 Chemin de Parenty 69250 Neuville-sur-Saône,

Propriétaire de la totalité des 3 500 parts sociales de 100 euros composant le capital social
de la Société AB INVEST HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture du 1^{er} exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social, initialement fixé au 31 décembre 2024, pour la fixer au 31 décembre 2025.

Le premier exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 8 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 8 - EXERCICE SOCIAL

(...)

Par exception, le 1^{er} exercice social sera clos le 31 décembre 2025. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
BOUNJOUO Abdallah


✓ Certified by  yousign